

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du mardi 1^{er} octobre (09h00) au vendredi 18 octobre 2019 (17h30)

Plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le territoire de Chartres Métropole

Par arrêté du 13 août 2019, M^{me} la Préfète d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (18 jours consécutifs) préalable à la déclaration d'intérêt général requise au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement et à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques, Natura 2000). Le projet, présenté par la communauté d'agglomération Chartres Métropole, concerne les travaux de restauration et d'entretien de l'Eure (Amont et Aval), de la Roguenette et de la Voise. Les 21 communes concernées sont : Barjouville, Chartres, Champhol, Le Coudray, Fontenay-sur-Eure, Gasville-Oisème, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, Lèves, Luisant, Maintenon, Mignières, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours, Thivars et Ver-les-Chartres.

Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Maintenon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest et Sours
- en version électronique sur le site internet suivant : <https://www.chartres-metropole.fr/responsable/developpement-durable/gestion-de-la-riviere/#c1355>
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Prest
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Maintenon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest et Sours
- adressées par voie postale, à l'attention du Président de la commission d'enquête, à la mairie de Saint-Prest
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr
- recueillies par un membre de la commission d'enquête, M. Jean Bernard, Chef administratif du personnel de l'armée en retraite (Président), M. Bertrand Jallu, Responsable de région Exploitation coopérative Axéreal, M. Philippe Brochard, cadre du secteur bancaire en retraite (membres titulaires) aux dates et heures suivantes :

Mairies	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
Saint-Prest, siège de l'enquête	Mardi 1 ^{er} octobre 09h00 à 12h00	Vendredi 11 octobre 09h00 à 12h00	Vendredi 18 octobre 14h30 à 17h30
Maintenon	Vendredi 04 octobre 09h00 à 12h00	Mercredi 09 octobre 14h00 à 17h00	
Saint-Georges-sur-Eure	Lundi 07 octobre 09h00 à 11h00	Mardi 15 octobre 16h00 à 18h00	
Sours	Jeudi 03 octobre 16h00 à 18h30	Samedi 12 octobre 10h00 à 12h00	

Les observations adressées par écrit et par courriel seront tenues à disposition du public, sous couvert d'anonymat à la demande du citoyen, dans le registre présent dans la mairie de Saint-Prest. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public. Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Philippe SAUGER, Chartres Métropole, à l'adresse électronique suivante : riviere@agglo-ville.chartres.fr. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les 4 mairies précitées, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M^{me} la Préfète d'Eure-et-Loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.